

PORTEUR A CONNAISSANCE

Commune de Janvry

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE

PARIS - 10000

- 8 JAN 2013



Novembre 2011

Liste des servitudes d'utilité publique



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques.</p> <p>Profitant :</p> <p>1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT</p> <p>2) aux lignes HTB</p> <p>Pour les lignes HTB, les servitudes comprennent en outre l'obligation de déclarer à l'exploitant l'intention d'effectuer des travaux à proximité des ouvrages.</p>	<p>Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994</p> <p>R.T.E. E.D.F. Transport SA Transport Electricité Nord-Est Groupe d'exploitation transport champagne- ardenne Impasse de la chaufferie – Val de Muriigny 51059 Reims cedex</p>	<p>ERDF Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX (ouvrages de distribution d'électricité et de gaz)</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 1	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	Centre de réception Station de Vrigny	Art. L 57 à L 62 du Code des Postes et Télécommunications. En application : Décret du 12/04/1961	Direction des Transmissions du 1er Corps d'Armée et de la Vie Région Militaire 57998 METZ ARMEES Direction Régionale de France-Télécom Unité Régionale de Réseaux Champagne-Ardenne 101 rue de Louvois BP 2830 51058 REIMS cédex Télédiffusion de France TDF – DO Lille 1 et 2 35 rue Gambetta 59130 LAMBERTSART

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 2	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Zone secondaire de dégagement du centre radioélectrique de Vrigny	Art. L 54 à L 56 du Code des Postes et Télécommunications. En application : Décret du 23/02/1961	France Télécom/URRCA 101 rue de Louvois BP 2830 51058 REIMS Cedex Circonscription militaire de Metz Etat Major de la Région Terre Nord-Est Bureau Stationnement & Infrastructures - BP 5 57998 METZ ARMEES
	Zones spéciales de dégagement de la liaison hertzienne de	Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF figurant sur le plan des servitudes d'utilité publique	TDF – DO Lille 1 et 2 35 rue Gambetta 59130 LAMBERTSART	Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF figurant sur le plan des servitudes d'utilité publique.

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 3	Télécommunications - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications	<p>1) Réseau urbain local</p> <p>Effets principaux :</p> <p>Appui et passage en terrains privés et établissement de supports.</p> <p>2) Au réseau interurbain</p> <p>Présence des câbles</p> <p>Effets principaux :</p> <p>La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.</p> <p>3) Au réseau national</p> <p>Présence des câbles souterrains</p>	<p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>Direction Régionale de France Télécom Unité Régionale de Réseaux Champagne-Ardenne 101 rue de Louvois B.P. 2830 51058 REIMS cédex</p> <p>Direction Opérationnelle des Télécommunications du réseau national de Metz Division Programmation 150 avenue Malraux BP 9010 57037 METZ CEDEX 01</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 3 (fin)	Effets principaux : La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.			Centre des Câbles des T.R.N. de Reims 1 allée P. Halary Z.I. Nord-Est 51084 REIMS CEDEX

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 1	Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer	<p>Servitude attachée à la voie</p> <p>LGV Est</p> <p>Effets principaux :</p> <p>Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la voie.</p>	<p>Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer.</p> <p>Décret du 22 Mars 1942.</p>	<p>DIRECTION RÉGIONALE DE LA S.N.C.F.</p> <p>Agence immobilière Régionale</p> <p>Pôle urbanisme</p> <p>17 rue André Pingat 51100 REIMS</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (<i>couvre l'ensemble du territoire communal</i>)	<p>Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne.</p> <p>Aérodrome de Reims-Champagne / BA 112</p> <p>Effets principaux :</p> <p>Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération 	<p>Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4.</p> <p>Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.</p> <p>Arrêté interministériel du 23 août 1973 et arrêté interministériel du 25 juillet 1990</p>	<p>Direction de l'Aviation Civile Nord-Est</p> <p>Délégation Territoriale Lorraine Champagne Ardenne -Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine B.P. 16 57420 GOIN</p> <p>District aéronautique Champagne-Ardenne BP 031 51450 BETHENY</p> <p>Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.)</p> <p>Section Environnement Aéronautique - VELIZY 78129 VILLACOUBLAY-AIR</p>